

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Silver sulfate-Sulfuric acid solution
FDS-nombre : 000000021872
Type de produit : Mélange
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road 115 Tabor Road
07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546
USA USA
Téléphone :
Pour plus d'informations, : SafetyDataSheet@Honeywell.com
veuillez prendre contact
avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Corrosion cutanée Catégorie 1A

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

| | | |
|-------------------------|---|---|
| Pictogrammes de danger | : |  |
| Mention d'avertissement | : | Danger |
| Mentions de danger | : | H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence | : | P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. P284 Porter un équipement de protection respiratoire. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

P308 + P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui : acide sulfurique
doivent être listés sur
l'étiquette

2.3. Autres dangers

Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. Réagit violemment au contact de l'eau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom Chimique | No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|------------------|---|--|------------------------|--|
| acide sulfurique | 7664-93-9 016-020-00-8 01-2119458838-20 231-639-5 | Skin Corr. 1A; H314 | >= 50 % - <= 100 % | Skin Corr. 1A; H314:>= 15 % Eye Irrit. 2; H319:5 - < 15 % Skin Irrit. 2; H315:5 - < 15 % |
| Silver sulfate | 10294-26-5 233-653-7 | Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 0,25 % - < 2,5 % | M(Aquatic Acute) = 1.000 M(Aquatic Chronic) = 100 |

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Oxydes de soufre
oxydes de métaux

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Veiller à une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas décharger dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Pour diluer, toujours introduire l'acide dans l'eau, jamais le contraire. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides. Aspiration sur le site indispensable.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit lui-même ne brûle pas. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | Base / Valeur | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques |
|------------------|------------------|---|------------------------|-----------------------------|
| acide sulfurique | INRS (FR) VLE | 3 mg/m ³ | | Valeur limité |
| acide sulfurique | EU ELV TWA | 0,05 mg/m ³ Brouillard | | Indicatif |
| acide sulfurique | INRS (FR) VME | 0,05 mg/m ³ Particule thoracique. | | Indicative réglementaire |
| Silver sulfate | EU ELV TWA | 0,01 mg/m ³ comme Ag | | Indicatif |
| Silver sulfate | INRS (FR) VME | 0,01 mg/m ³ comme Ag | | Indicative réglementaire |

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

| Composant | Utilisation finale/incidence | Durée d'exposition | Valeur | Voies d'exposition | Remarques |
|------------------|---|--------------------|------------------------|--------------------|--------------------------|
| acide sulfurique | Travailleurs / Aigu - effets locaux | | 0,1 mg/m ³ | Inhalation | |
| acide sulfurique | Travailleurs / Long terme - effets locaux | | 0,05 mg/m ³ | Inhalation | |
| Silver sulfate | | | | | donnée non disponible |

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

| Composant | Compartment de l'environnement / Valeur | Remarques |
|------------------|--|-----------|
| acide sulfurique | Station de traitement des eaux usées: 8,8 mg/l | |
| acide sulfurique | Eau douce: 0,025 mg/l | |
| acide sulfurique | Eau de mer: 0,25 mg/l | |
| acide sulfurique | Sédiment d'eau douce: 0,002 mg/l | |
| acide sulfurique | Sédiment marin: 0,002 mg/l | |
| Silver sulfate | Eau douce: 0,00004 mg/l | |
| Silver sulfate | Eau de mer: 0,00086 mg/l | |
| Silver sulfate | Station de traitement des eaux usées: 0,025 mg/l | |
| Silver sulfate | Sédiment d'eau douce: 438,13 mg/kg dw | |
| Silver sulfate | Sédiment marin: 438,13 mg/kg dw | |
| Silver sulfate | Sol: 0,794 mg/kg dw | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Viton®

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Écran facial

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Porter selon besoins:

- vêtement de protection résistant aux acides

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| État physique | : | liquide |
| Couleur | : | incolore |
| Odeur | : | inodore |
| Point/intervalle de fusion | : | donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 338 °C à 1.013 hPa Les données physiques se rapportent aux principaux composants. |

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

| | |
|---------------------------------------|--|
| Inflammabilité | : Non applicable |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Non applicable |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Non applicable |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'inflammation | : Non applicable |
| pH | : acide |
| Température d'auto-inflammabilité | : n'est pas auto-inflammable |
| Viscosité, cinématique | : donnée non disponible |
| Hydrosolubilité | : complètement miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : donnée non disponible |
| Densité | : env. 1,85 g/cm ³ à 20 °C |
| Masse volumique apparente | : Non applicable |
| Densité de vapeur relative | : donnée non disponible |

9.2 Autres informations

| | |
|--------------------------|--|
| Propriétés comburantes | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Corrosif pour les métaux | : Non corrosif pour les métaux. |
| Taux d'évaporation | : donnée non disponible |

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact de l'eau.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
Pour diluer, toujours introduire l'acide dans l'eau, jamais le contraire.
Lors de la dilution ou de la dissolution dans l'eau, il se produit toujours un fort échauffement.

10.6. Produits de décomposition dangereux

des oxydes de soufre (SO_x)
oxydes de métaux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:
La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée:
La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë par inhalation:

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Irritation de la peau:

Substance d'essai: Acide sulfurique

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation des yeux:

Substance d'essai: Acide sulfurique

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

Cancérogénicité:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substance d'essai: Acide sulfurique

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour la reproduction:

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Autres informations:

donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Si le produit n'est pas neutralisé, tenir compte du pH.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:3264

IMDG:3264

IATA:3264

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.(ACIDE SULFURIQUE,
DISILVER(1+) SULPHATE)

IMDG:CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.(SULPHURIC ACID,DISILVER(1+)
SULPHATE)

IATA:Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.(Sulphuric acid, Disilver(1+) sulphate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8

IMDG: 8

IATA: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui

Polluant marin: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group 1 – ACIDS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base | Valeur | Remarques |
|---|--|---|
| Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : E1: Danger pour l'environnement aquatique | Quantité: 100.000 kg Quantité: 200.000 kg | |
| RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs | | Contient des composés qui sont pas dans les listes suivantes |

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Centre de contrôle de poison

| Pays | Numéro de téléphone |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche | +4314064343 |
| Belgique | 070 245245 |
| Bulgarie | (+)35929154233 |
| Croatie | (+3851)23-48-342 |
| Chypre | +357 2240 5611 |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark | 82121212 |
| Estonie | 16662; (+372)6269390 |
| Finlande | 9471977 |
| France | +33(0)145425959 |
| Grèce | +30 210 779 3777 |
| Hongrie | (+36-80)201-199 |
| Islande | 5432222 |
| Irlande | +353(1)8092166 |
| Italie | 0382 24444 |
| Allemagne | Berlin : 030/19240 |
| | Bonn : 0228/19240 |
| | Erfurt : 0361/730730 |
| | Fribourg : 0761/19240 |
| | Göttingen : 0551/19240 |
| | Homburg : 06841/19240 |
| | Mainz : 06131/19240 |
| Munich : 089/19240 | |
| Lettonie | +37167042473 |

| Pays | Numéro de téléphone |
|------------------|---|
| Liechtenstein | +41 442515151 |
| Lituanie | +370532362052 |
| Luxembourg | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta | +356 2395 2000 |
| Pays-Bas | 030-2748888 |
| Norvège | 22591300 |
| Pologne | +48 42 25 38 400 |
| Portugal | 808250143 |
| Roumanie | +40 21 318 3606 |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166 |
| Slovénie | +386 1 400 6051 |
| Espagne | +34915620420 |
| Suède | 112 (begär Giftinformation);+46104566786 |
| Suisse | 145 |
| Royaume Uni | (+44) 844 892 0111 |

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acide sulfurique : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves
lésions des yeux.

Silver sulfate : H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Silver sulfate-Sulfuric acid solution

34629-1L

Version 1.3

Date de révision
24.01.2021

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
